



# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

## du 08/12/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 02.12.2025, s'est réuni en séance ordinaire le 8 décembre 2025 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

*Etaient présents* : Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine DE PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Mme GAVEAU a donné procuration à Mr MICHAUX, Mme MURIAS LAMBERT a donné procuration à Mme SAUVAGEOT.

Absente excusée : Mme HATTAT

*Secrétaire de séance* : Mme MIGEON

### DÉLIBÉRATION PRISES

#### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 6 octobre 2025.

#### **2- PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Madame la secrétaire générale informe que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale impose aux employeurs publics de mettre en œuvre une participation financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Début 2026, le Centre de Gestion va lancer (pour le compte des collectivités territoriales) une mise en concurrence afin de conclure des conventions de participation avec une mutuelle labellisée.

Cette délibération a pour objectif de donner mandat au Centre de Gestion de la Marne pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Marne pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurances.

#### **3- PARTICIPATION EN SANTÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION**

Madame la secrétaire générale informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité a l'obligation de participer financièrement aux garanties de protections sociale complémentaire (mutuelle) de ses agents.

Lors du dernier conseil municipal, le conseil a délibéré pour un projet de délibération soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion, stipulant que la collectivité participerait à hauteur de 15 € par mois et par agent concerné. Ce projet de délibération a été validé par le CST lors de la séance du 25/11/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation financière de la commune à hauteur de 15€.

#### **4- ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

L'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires (assureur : CNP Assurances) arrive à échéance le 31/12/2025.

Il convient de renouveler cette adhésion pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2026.

Cette assurance couvre la collectivité pour les motifs suivants : décès, maladies, maternité...

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion de la Marne.

#### **5- ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « BRIGADE ENVIRONNEMENTALE » de la CUGR ET SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine du Grand Reims dispose désormais d'une Brigade Environnementale qu'elle propose de mettre à la disposition de ses communes membres. Cette brigade est composée de deux agents mis à disposition pour les communes adhérentes au dispositif.

Monsieur Verzeaux, conseiller, fait remarquer que deux sites de déchets abandonnés ont été constatés. La localisation de ces sites a été signalée et sera communiquée rapidement à la Brigade Environnementale par le biais du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire rappelle que les administrés peuvent signaler en mairie tout dépôt sauvage constaté sur la commune.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

#### **6- LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS – AVENANT A LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'en novembre 2024, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une convention avec le Grand Reims sur la lutte contre les déchets abandonnés diffus (avec un accompagnement financier de la part de l'éco-organisme CITEO).

Cet avenant a pour objet de modifier la durée de cette convention (soit jusqu'au 31 décembre 2027 en permettant une reconduction jusqu'au 31 décembre 2029, initialement prévue en 2028).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cet avenant.

#### **7- RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CUGR POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des élus ont reçu ce rapport en même temps que la convocation au conseil municipal.

Monsieur Michaux, 1<sup>er</sup> adjoint, constate le manque de clarté concernant les aspects financiers (très peu de tableaux).

Madame De Prémonville, adjointe, s'interroge sur des actions Grand Reims qui seraient menées concernant la modernisation d'établissements privés de type hôtels...

Aux vues de ces interrogations générales, le conseil municipal émet des réserves et des interrogations sur ce rapport de 2024 qu'ils feront remonter à la Communauté de Communes du Grand Reims.

## **8- RELAIS D'INFORMATION SERVICE (RIS) DU DÉPARTEMENT**

Madame la secrétaire générale informe qu'un relais d'information touristique a été positionné sur la commune il y a près de 30 ans.

Aujourd'hui le Département envisage de se séparer de ce RIS et propose de le transférer à la commune de Beine-Nauroy par la mise en place d'une convention de cession à titre gracieux (ce qui implique que la commune en assumerait l'entretien et la responsabilité).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce transfert à la commune.

## **9- VENTE DE LA MAISON SITUÉE AU 6 RUE DES ÉCOLES (ancien Presbytère)**

Les membres de la commission municipale créée pour la vente de cette maison, font état des deux propositions d'achat reçues suite à une vingtaine de visites organisées.

Les élus, à l'unanimité, valident l'offre mieux-disante.

## **10- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET « CŒUR DE VILLAGE »**

Suite à la présentation en municipalité du projet de rénovation de la mairie, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de solliciter les financeurs dès maintenant pour obtenir les subventions nécessaires au dimensionnement du projet.

Les composantes principales du projet relatives aux bâtiments sont :

- la performance thermique par une isolation complète des bâtiments de la mairie,
- la transition énergétique par la refonte du système de chauffage de la mairie et de la bibliothèque, en passant d'une énergie fossile à une énergie verte,
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées,
- la réhabilitation de l'annexe droite de la mairie, l'agrandissement de la salle Diakow,
- la valorisation du patrimoine bâti avec la réhabilitation de la salle d'honneur à l'étage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide potentielle de 80 % du programme auprès de la DETR, du fonds vert, du Département et de la RÉGION (CLIMAXION). A noter qu'une subvention de 84 000 € est d'ores et déjà validée par le Grand Reims.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent ces demandes de subventions. Les priorités accordées au programme de travaux seront envisagées selon les aides financières obtenues.

## **11- PÔLE SPORTIF : PUMPTRACK ET PADEL**

Monsieur Antunes, adjoint, fait un point d'avancement sur le projet de 2<sup>nd</sup> projet sportif, à savoir : terrain de padel, pumptrack et pétanque. Ces équipements seront installés derrière les nouveaux ateliers communaux (près de la déchèterie).

Monsieur Antunes présente plusieurs possibilités d'aménagement pour le pumptrack d'environ 2 500 m<sup>2</sup> ; le terrain de padel (non couvert dans un 1<sup>er</sup> temps) ; plusieurs terrains de pétanque (avec possibilité de les agrandir grâce au parking) et un parking d'environ dix places. Le site sera vidéosurveillé.

Mr Gallois, conseiller, précise que l'accès devra se faire dans des conditions sécurisées et partagées avec l'activité agricole, en priorité par celui le reliant au terrain de football qui vient d'être réaménagé, soit par le chemin latéral au sud.

## 12- EVOLUTION DU PLU

Monsieur le Maire informe de la nécessité de faire évoluer le PLU de la commune compte tenu de son obsolescence (dernière version du PLU date de 2015), dans un contexte d'approbation du nouveau SCOT et d'un futur PLUIH qui ne sera pas effectif avant longtemps. Les délais pour réaliser une nouvelle opération d'urbanisme sont longs et nécessite une anticipation décisionnelle dès maintenant. L'objectif est donc d'ouvrir la possibilité à un bureau d'études d'étudier un secteur préférentiel de réflexion et de planification d'urbanisme.

Le conseil municipal à l'unanimité vote favorablement le recrutement via le Grand Reims d'un bureau d'études compétent en la matière, la compétence étant désormais intercommunale.

## 13- SUJETS DIVERS (non délibératifs)

### - COLIS / MOMENT DE CONVIVIALITÉ DE FIN D'ANNÉE

La commune organise un après-midi festif pour les aînés. Cet événement festif aura lieu le 11 janvier à partir de 14h30 à la salle polyvalente.

Les personnes qui ne pourront pas y assister se verront remettre un colis le samedi 13 décembre dans la matinée.

### - TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux du terrain de sports. Les bâtiments modulaires et le kiosque seront construits pour mars, la finalisation des abords et des cheminements en avril-mai. L'ensemble devrait être opérationnel pour la fin du printemps. A noter que les atterrissages budgétaires de cette opération démontrent des économies de l'ordre de 11 % par rapport au montant engagé.

#### Dates à retenir :

- *Samedi 13 décembre* : DISTRIBUTION du COLIS des AÎNÉS
- *Dimanche 11 janvier 2026* : MOMENT CONVIVIAL DE FIN D'ANNÉE AVEC SPECTACLE
- *Lundi 12 janvier 2026* : BUS FRANCE SERVICES à partir de 13h30, place de la mairie
- *Vendredi 30 janvier 2026* : VŒUX DU MAIRE, à 19h à la salle polyvalente

La conseillère municipale,  
Christine MIGEON



Le Maire,  
Romain BONHOMME

